

Les Français pourront e-déclarer leur changement d'adresse

Eric Woerth, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat a présenté en conseil des ministres une ordonnance en ce sens, dans le cadre du programme « ADELE » pour le développement de l'administration électronique.

Les Français qui déménagent – environ six millions par an – pourront déclarer en ligne leur changement d'adresse aux administrations de leur choix « *au cours du mois de mai* », précise le compte rendu du conseil des ministres. Une bonne nouvelle qui évitera de devoir, comme c'est le cas aujourd'hui, contacter séparément chaque administration. Dans un premier temps, les usagers pourront informer les caisses d'allocations familiales, les caisses primaires d'assurance-maladie, les caisses d'assurance-chômage, les services des impôts et les bureaux du service national. Il est prévu par la suite que ce nouveau service en ligne s'étende aux autres services publics, notamment les caisses d'assurance-vieillesse et les services de renouvellement de cartes d'immatriculation des véhicules. A terme, les opérateurs de télécommunications, EDF et GDF pourront être informés de la même manière.